



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 18/09/2005 – 09 :07

JOURNALISTE

Louis SCHWEITZER bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JOURNALISTE

Alors vous nous parlez ce matin de l'accès à l'école.

LOUIS SCHWEITZER

Je vais vous raconter l'histoire d'une famille hébergée dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile, dans une commune de la banlieue parisienne. 4 enfants étaient inscrits à l'école primaire, pas de problème, mais deux enfants qui voulaient entrer à la maternelle n'avaient pas été admis dans la même école maternelle de la commune. Ce refus n'avait pas été motivé, et les parents avaient entrepris des démarches sans résultat, ils trouvaient porte close. La HAUTE AUTORITE a été saisie par le défenseur des enfants. Nous sommes intervenus auprès du préfet, du recteur, et en juin nous avons obtenu que tous les enfants puissent être scolarisés dans la même école. Et grâce à cela, cette rentrée-ci, les 6 enfants se sont retrouvés ensemble dans le même groupe scolaire près de chez eux.

JOURNALISTE

C'est-à-dire que dans ce cas précis, on peut parler de discrimination ?

LOUIS SCHWEITZER

On ne saura jamais s'il y a eu une discrimination, la réalité c'est que ces enfants – parce que leurs parents étaient dans un centre d'accueil, donc pas des vrais résidents – s'étaient vus refuser l'accès à l'école. Et l'objectif, c'était que la situation des enfants soit traitée, parce que la loi le dit, tout enfant a le droit d'aller à l'école maternelle près de chez lui, quelle que soit sa situation administrative, celle de ses parents, quelle que soit son origine, quelle que soit sa nationalité, c'est un principe fondateur.

JOURNALISTE

Autre exemple autour de l'école, autour du handicap cette fois.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. Nous avons été saisis de demandes de parents d'enfant handicapé, dont l'enfant se voyait refuser l'accès à l'école l'accès à l'école. Alors les écoles offraient de bons arguments, elles disaient " il faut des formations spéciales des professeurs, il faut des équipements, tout ça coûte de l'argent ". Mais la réalité de tout ça, c'est qu'un enfant handicapé qui est exclu, qui ne peut pas être avec d'autres enfants, il est enfermé, et c'est pour lui désespérant.

JOURNALISTE

Et ça aussi, c'est une discrimination d'une certaine façon ?

LOUIS SCHWEITZER

C'est une discrimination, ce n'est pas l'expression d'une volonté de discriminer, mais c'est ne pas être capable de faire face à la diversité de la réalité.

JOURNALISTE

Et que peut faire un directeur d'école face à des cas concrets comme ça ?

LOUIS SCHWEITZER

Il y a souvent des possibilités de subvention ou d'aide, pour ce qui concerne l'équipement, il y a des formations, des accompagnements...

JOURNALISTE

Les parents peuvent le demander et doivent le demander ?

LOUIS SCHWEITZER

Les parents doivent le demander, il y a bien sûr des cas où le handicap est tel que ce n'est pas possible. Mais dans la plupart des cas, le handicap n'est pas un obstacle à être inséré dans une communauté d'enfants, au contraire.

JOURNALISTE

Merci Louis SCHWEITZER. Je rappelle que vous êtes président de la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. L'adresse de cette HAUTE AUTORITE, c'est le 11 rue Saint-George 75009 Paris, et je vous donne un numéro de téléphone pour toute information autour de la discrimination, le 08.1000.5000. FIN{